



Formation Acteur prévention ASD - AcP ASD

Aide et soin à domicile. Programme fondé sur le document de référence officiel INRS / Assurance maladie - Risques professionnels - version V10/12/2024, mise à jour décembre 2025.

Durée 21 heures - 3 jours	Dont ALM 14 heures	Modalité Présentiel
Effectif 8 participants maximum	Prérequis Aucun	Certification Acteur prévention ASD - 24 mois

Finalité de la formation

Permettre au salarié du secteur de l'aide et du soin à domicile de contribuer à la prévention des risques professionnels, d'observer et d'analyser les situations de travail, de proposer des améliorations et d'accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

Domaines de compétences

DC1 - Être acteur de la prévention des risques professionnels dans la structure

- Se situer comme acteur contribuant à la prévention pour soi et pour la structure.
- Identifier les risques de son secteur d'activité et de son métier.

DC2 - Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques

- Observer et analyser une situation de travail.
- Faire des propositions d'amélioration à partir des causes identifiées.
- Remonter l'information au sein de la structure.

DC3 - Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

- Identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Analyser la situation d'un accompagnement.
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement.
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

Contenu

La formation traite des risques professionnels du secteur ASD, de l'analyse des situations de travail, de la recherche de mesures de prévention techniques, organisationnelles et humaines, de la remontée d'informations et de la démarche ALM - Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.



Évaluation certificative

Les trois domaines de compétences font l'objet d'évaluations certificatives selon le référentiel national.

Épreuve 1 - DC1 et DC2 : étude de cas portant sur l'analyse d'une situation de travail d'un intervenant à domicile. Le candidat dispose de 30 minutes pour observer et analyser individuellement la situation à partir de la grille commune d'observation et d'analyse.

Épreuve 2 - DC3 : mise en situation pratique d'accompagnement de la mobilité d'une personne aidée. Le candidat met en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, la justifie et prend en compte la sécurité de la personne aidée et de l'accompagnant. Le référentiel prévoit 10 minutes de mise en situation et de justification, puis 5 minutes d'échanges.

Certification

Un certificat national d'Acteur prévention ASD est délivré aux participants ayant suivi la totalité de la formation et satisfait aux évaluations certificatives. Sa durée de validité est de 24 mois.

Maintien et actualisation des compétences

Pour conserver sa certification, l'Acteur prévention ASD doit suivre un MAC de 14 heures tous les 24 mois, dont 7 heures consacrées à l'ALM, et réussir l'évaluation certificative.

Organisation

Durée : 21 heures en présentiel, en séquences consécutives ou non, dont 14 heures consacrées à l'ALM.

Effectif : 8 stagiaires maximum.

Prérequis : aucun.

Organisation : formation possible sur 3 jours consécutifs ou séquencée.

Tarif : sur devis.

Conditions de mise en œuvre

La formation doit être dispensée par une entité habilitée par le réseau Assurance maladie - Risques professionnels / INRS et par un formateur titulaire d'un certificat de formateur Acteur prévention ASD en cours de validité. Le matériel nécessaire à l'ALM doit être disponible conformément aux exigences du dispositif.

Références officielles

INRS - Document de référence du dispositif de formation du secteur de l'aide et du soin à domicile, V10/12/2024 - mise à jour décembre 2025, notamment sections 2.3 et annexes C1 à C4.

Formation certifiante AcP ASD

Le certificat est délivré dans le cadre du dispositif national ASD, par l'intermédiaire d'une entité habilitée, après validation des trois domaines de compétences.